

Déclaration Suisse, Point 22 (Madrid), 27.09.2018

Monsieur le président,

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer la satisfaction de la Suisse avec la **couverture géographique grandissante** du système de Madrid.

La Suisse attache beaucoup d'importance au **bon fonctionnement du système** de Madrid. L'attention du Bureau International doit rester focalisée sur les travaux qui représentent le cœur même du système international d'enregistrement de marques. Nous pensons en premier lieu au développement et à la modernisation du système de Madrid. Le bon fonctionnement de ce système constitue un élément clef pour que l'OMPI puisse remplir son rôle en tant que fournisseur global de services en matière de marques. L'attractivité du système de Madrid pour les utilisateurs de ce dernier est étroitement liée à la qualité des enregistrements internationaux, ce qui implique des délais de traitement courts, des titres de protection fiables, des solutions informatiques adéquates et des outils de travail adaptés aux besoins. A ce titre, nous saluons les mesures prises par le Bureau International et suivons avec intérêt le développement de la nouvelle plateforme informatique.

Dans cette même logique, notre délégation salue également **l'audit de performance** réalisé par le Vérificateur externe des comptes et renvoie à cet égard à ses commentaires sous le point d'ordre du jour 11.

Tournant vers les questions précises sous le point 22, à savoir le **Rapport concernant la Base de données sur les produits et services du système de Madrid**, nous remercions le Secrétariat de ce document informatif. Cette base de données est un outil très apprécié tant des utilisateurs que des offices participants. La Suisse soutient son développement et encourage les autres Etats-membres à fournir des informations sur le statut d'acceptation de certains termes. Nous saluons l'augmentation du nombre de langues traduites et serions intéressés au rajout de davantage de termes.

Finalement, et concernant le point 22ii), la Suisse soutient les modifications proposées au **Règlement d'exécution** qui sont proposées à cette Assemblée.